

Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Nom du produit: EXOAIR FLEX LEF FOAM 12 x 700ML
Substance: 584938FF700

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Produit d'étanchéité
Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Tremco Canadian Sealants
220 Wicksteed Ave
Toronto ON M4H 1G7
CA

Personne à contacter: Département d'EH&S
Téléphone: 1-800-263-6046
Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Dangers Physiques

Aérosol inflammable Catégorie 1

Risques pour la Santé

Sensibilisateur des voies respiratoires Catégorie 1
Allergène cutané Catégorie 1
Mutagénicité de la Cellule Germinale Catégorie 1B
Cancérogénicité Catégorie 1A

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale 51.45 %
Toxicité aiguë, cutanée 51.45 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs 100 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard 85 %

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur:	Danger
Mention de Danger:	<p>Aérosol extrêmement inflammable. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.</p>
Conseil de Prudence	
Prévention:	<p>Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.</p>
Intervention:	<p>En cas d'inhalation : Si la respiration est difficile, déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation/éruption cutanée: Consulter un médecin. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.</p>
Entreposage:	<p>Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C /122 °F. Garder sous clef.</p>
Élimination:	<p>Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.</p>
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA):	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*

Diphenylmethane diisocyanate	26447-40-5	20 - <50%
2-Propanol, 1-chloro-, phosphate (3:1)	13674-84-5	10 - <25%
Methyl ether (Dimethyl ether)	115-10-6	5 - <10%
Propane	74-98-6	1 - <5%
Isobutane	75-28-5	1 - <5%
Butane	106-97-8	0.1 - <1%
Ethylene glycol	107-21-1	0.1 - <1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise. Rincer la bouche.

Inhalation: Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Sortir au grand air. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène.

Contact Cutané: En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et laver avec du savon et beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.

Contact avec les yeux: Toute substance en contact avec l'oeil devrait être rincée immédiatement à l'eau. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Irritation des voies respiratoires.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent. Évacuer la zone. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Utiliser du sable ou un autre absorbant inerte pour absorber le produit.

Mesures de Précautions Environnementales: Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

7. Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sécuritaire: Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas goûter ni avaler. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité: Garder sous clef. Récipient sous pression : à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Propane	PEL	1,000 ppm 1,800 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les

			contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Isobutane	STEL	1,000 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2018)
Ethylene glycol - Aérosol, inhalable.	STEL	10 mg/m ³	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2017)
Ethylene glycol - Fraction vapeur	TWA	25 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2017)
	STEL	50 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2017)
Butane	STEL	1,000 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2018)

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Diphenylmethane diisocyanate	TWA	0.005 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	CEILING	0.01 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Methyl ether (Dimethyl ether)	TWA	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Propane	TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m ³	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Isobutane	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Diphenylmethane diisocyanate	TWA	0.005 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	CEILING	0.01 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)

Methyl ether (Dimethyl ether)	TWA	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Propane	TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Isobutane	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
Ethylene glycol - Vapeur.	CEILING	50 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ethylene glycol - Aérosol	CEILING	100 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ethylene glycol - Particules en suspension.	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	20 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ethylene glycol - Aérosol	CEV	100 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Ethylene glycol - Vapeur et brouillard	CEILING	50 ppm 127 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Butane	TWA	800 ppm 1,900 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Butane	TWA	600 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)
	STEL	750 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)

**Contrôles Techniques
Appropriés**

Données non disponibles.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales:	Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Ventilation supplémentaire par aspiration localisée, système fermé, ou protection oculaire et respiratoire peuvent être nécessaires dans des circonstances particulières; tels que des espaces mal aérés, échauffement, évaporation des liquides provenant de surfaces importantes, vaporisation de brouillards, production mécanique de poussière, séchage de solides, etc.
Protection du visage/des yeux:	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la Peau Protection des Mains:	Données non disponibles.
Autre:	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.
Protection Respiratoire:	Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté. Respirateur purificateur d'air, approuvé par le gouvernement (où applicable), muni d'un filtre approprié, cartouche ou poche filtrante. Contacter un professionnel de la santé et de la sécurité ou le fabricant pour des informations spécifiques.
Mesures d'hygiène:	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après l'usage. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

État physique:	Aérosols
Forme:	Aérosols
Couleur:	Données non disponibles.
Odeur:	Forte odeur de pétrole/solvant
Seuil de perception de l'odeur:	Données non disponibles.
pH:	Données non disponibles.
Point de fusion/point de congélation:	Données non disponibles.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Données non disponibles.
Point d'éclair:	-97 °C -143 °F

Taux d'évaporation:	Plus lent que l'éther
Inflammabilité (solide, gaz):	Oui
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%) :	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%) :	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure (%) :	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure (%) :	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	Données non disponibles.
Densité de vapeur:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
Densité relative:	0.99
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Pratiquement insoluble
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
Viscosité:	Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Données non disponibles.
Conditions à Éviter:	Éviter toute chaleur ou contamination.
Matières Incompatibles:	Éviter le contact avec des substances oxydantes (p. ex. acide nitrique, peroxydes, chromate).
Produits de Décomposition Dangereux:	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la bruine peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact Cutané:	Peut être nocif par contact cutané. Provoque une légère irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux:	Un contact avec les yeux est possible et doit être évité.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Données non disponibles.

Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

Ingestion: Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale

Produit: ETAmél: 2,045.57 mg/kg

Cutané

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanol, 1-chloro-,
phosphate (3:1) LD 50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Ethylene glycol LD 50 (Lapin): 9,530 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanol, 1-chloro-,
phosphate (3:1) LC 50 (Rat): > 5 mg/l

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanol, 1-chloro-,
phosphate (3:1) in vivo (Lapin): Slightly irritating Résultat expérimental, étude justificative

Ethylene glycol in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.
Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanol, 1-chloro-,
phosphate (3:1) Lapin, 24 hrs: Non irritant

Propane Effet irritant.

Ethylene glycol Lapin, 24 hrs: Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Cancérogénicité

Produit: Données non disponibles.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénicité de la Cellule Germinale**In vitro**

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.

Risque d'Aspiration

Produit: Données non disponibles.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Données écologiques**Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethylene glycol LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 36,000 - 47,000 mg/l Mortalité

Invertébrés Aquatiques**Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethylene glycol LC 50 (Cladocère, 48 h): 11,700 - 16,600 mg/l Mortalité

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:**Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethylene glycol NOAEL (Pimephales promelas, 7 d): 15,380 mg/l Résultat expérimental, étude fondée sur le poids de la preuve

Invertébrés Aquatiques**Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la flore aquatique****Produit:** Données non disponibles.**Persistance et Dégradabilité****Biodégradation****Produit:** Données non disponibles.**Rapport DBO/DCO****Produit:** Données non disponibles.**Potentiel de Bio-accumulation****Coefficient de Bioconcentration (BCF)****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethylene glycol Procambarus, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 0.42 (Flow through)

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K_{ow})

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Methyl ether (Dimethyl ether)	Log Kow: 0.10
Propane	Log Kow: 2.36
Isobutane	Log Kow: 2.76
Butane	Log Kow: 2.89
Ethylene glycol	Log Kow: -1.36

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Données non disponibles.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TDG:

UN1950, AÉROSOLS, 2.1

CFR / DOT:

UN1950, Aerosols, 2.1

IMDG:

UN1950, AEROSOLS, 2.1

Further Information:

La description de l'expédition ci-dessus peut être différante en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connaissance.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)
Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Methyl ether (Dimethyl ether)	100 lbs.
Propane	100 lbs.
Isobutane	100 lbs.
Ethylene glycol	5000 lbs.
Butane	100 lbs.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**Catégories de danger**

Danger d'incendie
Risque différé (chronique) pour la santé
Risques immédiats (aigus) pour la santé
Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée
Mutagénéicité de la Cellule Germinale
Cancérogénéicité

SARA 302 Substance Très Dangereuse

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Methyl ether (Dimethyl ether)	100 lbs.
Propane	100 lbs.
Isobutane	100 lbs.
Ethylene glycol	5000 lbs.
Butane	100 lbs.

SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité seuil de planification</u>
Diphenylmethane diisocyanate	10000 lbs
2-Propanol, 1-chloro-, phosphate (3:1)	10000 lbs
Methyl ether (Dimethyl ether)	10000 lbs
Propane	10000 lbs
Isobutane	10000 lbs
Butane	10000 lbs
Ethylene glycol	10000 lbs

SARA 313 (Déclaration au TRI)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
--------------------------	----------------------------

Methyl ether (Dimethyl ether)	lbs
Propane	lbs
Isobutane	lbs
Butane	lbs

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Réglementation des États

États-Unis - Proposition 65 de la Californie



ATTENTION

Dommages Reproductifs - www.P65Warnings.ca.gov

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Identité Chimique

Diphenylmethane diisocyanate
Methyl ether (Dimethyl ether)
Propane
Isobutane

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Identité Chimique

Methyl ether (Dimethyl ether)
Propane
Isobutane

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Identité Chimique

Methyl ether (Dimethyl ether)
Propane
Isobutane

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Identité Chimique

Methyl ether (Dimethyl ether)
Propane

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Sans objet

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto
Sans objet

VOC:

COV réglementaire (moins l'eau et
le solvant exonéré) : 153 g/l

COV - Méthode 310 : 15.47 %

Inventaires:

L'Australie AICS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
INSQ:	Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

ONT INV:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

TCSI:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

16. Autres informations

Date de la Révision: 01/16/2019

Version n°: 1.1

Autres Informations: Données non disponibles.

Avis de non-responsabilité: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.

